Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Commission Finances du 26 janvier 2026 - Conseil Municipal du 02 février 2026

INTRODUCTION

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1, et de la loi du 7 août 2015 de Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », le Débat d'orientations budgétaires (DOB) se tient dans un délai de deux mois précédant le vote du budget dans les communes.
Le présent rapport expose au Conseil municipal un état des réalisations et de la situation financière de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement, la stratégie et les orientations budgétaires de l'exercice 2026 ainsi que celles pluriannuelles. Le débat d'orientations budgétaires instaure des échanges au sein des Assemblées délibérantes et préfigure les priorités du budget primitif, en favorisant la démocratie participative.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une trame pour le Débat d'orientations budgétaires :

- Les informations figurant dans le ROB font l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet des communes de plus de 3 500 habitants,
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport fait l'objet d'une délibération spécifique,
- Le ROB est transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Environnement général

A – L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025 DE LA COMMUNE

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2025
Les dépenses et recettes d'investissement 2025
L'évolution de l'épargne
La situation de trésorerie
La consolidation des comptes
L'état de la dette

B – LES DONNEES POUR 2026

Dépenses de fonctionnement
Recettes de fonctionnement
Les participations et les subventions
Le programme d'investissement

C – LES BUDGETS ANNEXES

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

L'environnement Général

Le contexte économique national et international demeure incertain et relativement instable en raison de tensions géopolitiques persistantes et de divers conflits en cours. Certaines matières premières et les prix de prestations restent élevés, même si l'inflation continue de ralentir à hauteur de 1,1% en moyenne annuelle en 2025.

Le Projet de loi de finances (PLF) au titre de l'année 2026 reste en cours d'examen et d'adoption en cette fin du mois de janvier 2026, faisant l'objet de nombreux échanges au sein du Parlement et l'usage de l'article 49.3 de la Constitution. Dans l'attente de la nouvelle loi de finances, une loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 dite « spéciale » prévue par l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2021 relative aux lois de finances a été adoptée et publiée en fin d'année passée.

Ce PLF 2026 s'inscrit donc dans un contexte institutionnel incertain et une exigence de réduction du déficit public, liée à une situation financière nationale contrainte. Les mesures d'économies budgétaires envisagées projettent de ramener le déficit public à 5% du Produit intérieur brut (PIB) en 2026, avec un objectif à moyen terme sous le seuil des 3% d'ici 2029.

Des hausses de recettes fiscales associées à une baisse des dépenses de l'Etat sont programmées, hors part dédiée à la « Défense nationale » dont les moyens vont être augmentés. Les collectivités locales vont aussi devoir participer à cet effort de redressement des finances publiques et vont être impactées financièrement dès l'année en cours, notamment à travers l'application du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), des baisses de dotations de compensation d'exonérations de fiscalité, ou encore le décalage et la réduction du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pouvant impacter notamment Concarneau Cornouaille Agglomération (en attente de confirmation).

Certaines interrogations et craintes apparaissent également concernant le devenir d'agences et d'établissements publics étatiques, auprès desquels la commune est liée et/ou adhère. C'est pourquoi, il a notamment été anticipé et bordé une aide financière de l'ADEME en lien avec l'EPF Bretagne au titre des travaux de dépollution à venir dans le cadre de la reconversion de la friche de « La Belle Angèle » ou encore le Conseil municipal a délibéré en décembre dernier en faveur d'un maintien des ressources et des capacités d'intervention du CEREMA au titre de son ingénierie publique mutualisée en faveur des territoires.

Le budget communal tend à maintenir les orientations structurantes portées par la collectivité et assurer une continuité des services et des projets engagés, ceci dans un contexte budgétaire contraint et sans lancement de nouvelles opérations conséquentes au regard des élections municipales et communautaires à venir.

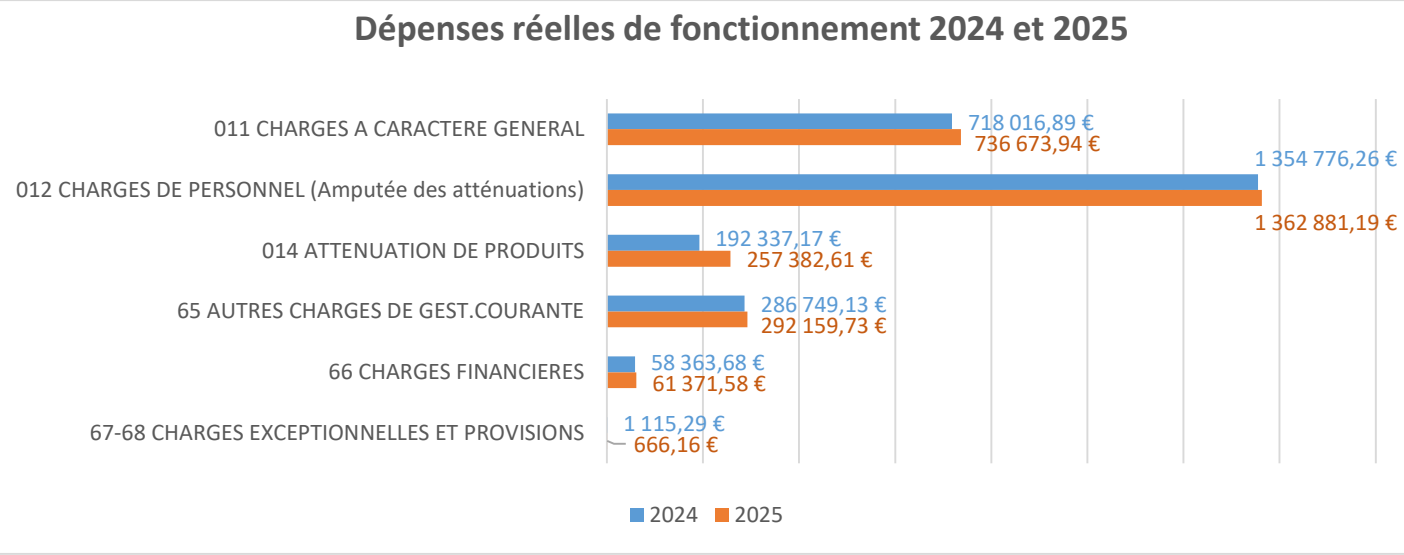
Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement 2025 :

2 954 929,15 € (le graphique ne présente que les dépenses réelles de fonctionnement amputées des atténuations de charges, soit un total de 2 711 k€)

En matière de charges réelles de fonctionnement constatées pour 2025, une augmentation est contenue à hauteur de 3,8 % (+100k €), au regard notamment de certaines contributions spécifiques (reversements à l'office de tourisme, engagement de la démarche d'archivage…) et d'un suivi régulier des dépenses de fonctionnement.
Les différentes dépenses de la commune évoluent ainsi de manière mesurée.



Une augmentation de + 2,6% (+ 19k €) est établie au titre des charges à caractère général (chapitre 011). Cette évolution est liée à certaines dépenses complémentaires en matière d'entretien de terrain suite à une occupation illégale et de réparation de matériel roulant (+ 25k €), ainsi qu'à la première tranche de la démarche d'archivage (+ 10k €). Cependant, certains postes de dépenses diminuent telles que les sollicitations du syndicat de voirie (- 8k €), la commune s'étant dotée d'un équipement de traçage de peinture, et une baisse des combustibles. De plus après une forte augmentation constatée en 2023, le coût des énergies électriques a été stabilisé (renouvellement et limitation d'éclairage public, extension du dispositif Intracting…).

Les charges de personnel (chap. 012) progressent de + 3,2% (+ 47k €), hors remboursements assurantiels, de manière plus limitée que l'année passée et inférieure aux prévisions budgétaires. Des remplacements d'agents ont pu être assurés et le tableau des emplois de la commune a été actualisé.

La principale évolution concerne les atténuations de produits (chap. 014) à hauteur de + 65k €, au titre des reversements de taxes de séjours à l'office de tourisme et auprès du Conseil départemental (pour solde de cette démarche de perception et reversement comptables qui va être reprise en intégralité par l'office de tourisme de Concarneau à Pont-Aven) et de l'attribution de compensation auprès de l'agglomération.

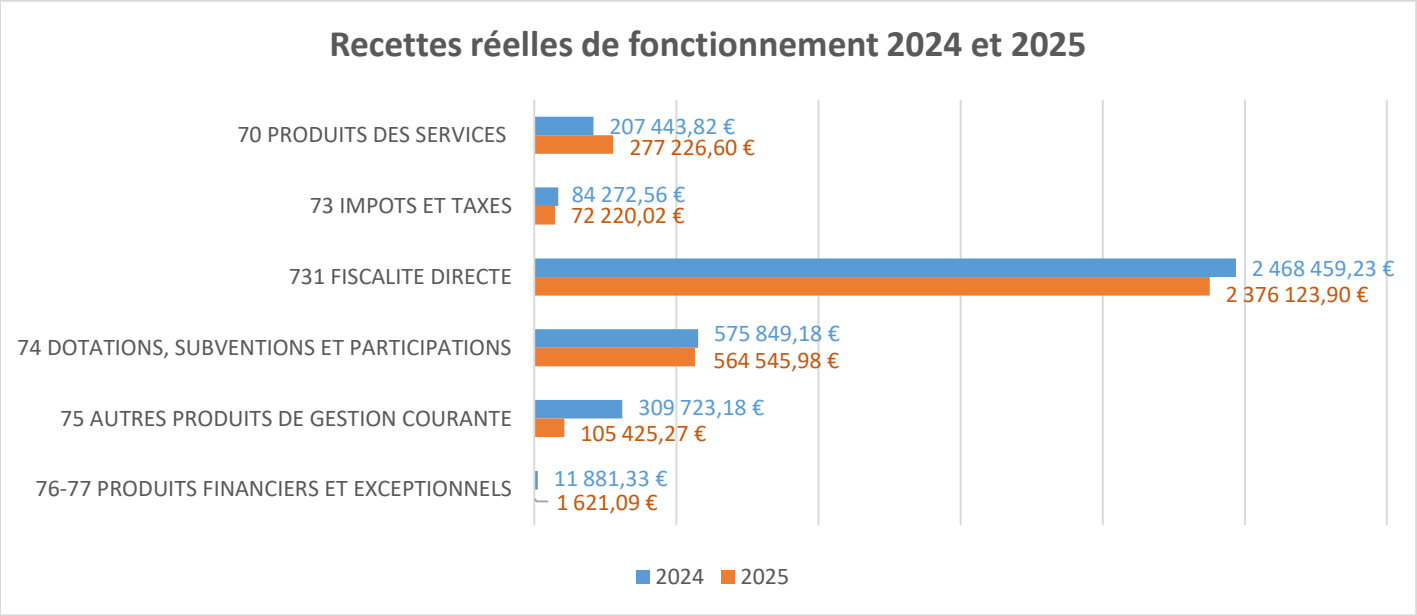
Les autres charges de gestion courante (chap. 65) sont stables et intègrent notamment une participation communale totale pour les élèves de classes DIWAN et domiciliés à Pont-Aven (+ 5k €). Les charges financières (chap. 66) sont rehaussées de + 3k € en raison du nouvel emprunt souscrit par la commune courant 2025. Enfin, les charges exceptionnelles (chap. 67) et dotations aux provisions (chap. 68) restent marginales.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Recettes de fonctionnement 2025 :

3 797 653,03 € (le graphique ne présente que les recettes réelles de fonctionnement amputées des atténuations de charges, soit un total de 3 658€)

Les recettes de fonctionnement 2025 sont globalement stables à hauteur de - 0,6 % (- 21k €) par rapport à l'exercice antérieur. Les recettes réelles de fonctionnement tendent quant à elles à diminuer de -7 %, au regard de certaines recettes exceptionnelles en 2024 (leg) et de la nouvelle organisation de perception de la taxe de séjour (pas de recette par la commune en 2025). Les atténuations de charges sont en hausse au regard d'indemnisations d'absences prolongées et d'arrêts d'agents (+ 38k €).



Les recettes liées aux produits des services (chap. 70) augmentent de + 70k € (+ 33,6 %) par le biais de contributions de l'agglomération pour les travaux d'eaux pluviales assurés par la commune, les redevances périscolaires (suite au renouvellement de la convention du repas à 1,00 € avec participation de l'Etat), ainsi que des concessions de cimetières en lien avec l'actualisation des tarifs et du règlement funéraire.

Au titre des droits de mutations (chap. 73), une diminution (- 12k €) est constatée du fait de la relative stagnation de l'activité immobilière récente. Il en est de même pour la fiscalité directe (chap. 731) dont le résultat baisse de - 3,7 % (- 92k €), en raison de l'absence de perception de la taxe de séjour par la commune (dorénavant gérée par l'office de tourisme, à hauteur de 110k à 140k € annuellement). Cependant au regard de la dynamique des bases d'imposition et en absence de modification des taux d'imposition, les contributions fiscales directes évoluent positivement (+ 1,8%), ainsi que les droits de place.

Les dotations (chap. 74) bénéficient d'une certaine stabilité avec un résultat de - 2 % (- 11k €), malgré une perte de la dotation nationale de péréquation compensée en partie par un abondement de la dotation de solidarité rurale. Les autres produits de gestion courante (chap. 75) représentent 105k € en 2025 (l'année 2024 ayant été spécifique avec l'intégration d'un leg à ce chapitre comptable). Les recettes liées aux locations réalisées par la commune tendent à augmenter (+ 10k €), notamment au gymnase, à l'espace pluridisciplinaire de santé ou encore au bâtiment du 5, place Julia. Les recettes au titre de produits financiers (chap. 76) et exceptionnels (chap. 77) sont réduites, en raison d'une diminution des intégrations comptables de cessions de biens par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Les ratios intermédiaires de gestion 2025

L'évolution de l'épargne :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) s'établit à **686k €** en 2025 (de manière similaire à celle de 2022, la CAF brute de 2024 étant particulière à hauteur de 1 046k €, avec des recettes réelles de fonctionnement spécifiques).

En lien avec les nouveaux emprunts souscrits d'un montant total de 1 450 000 €, l'encours de la dette au 31 décembre 2025 atteint **3 048k €** par rapport aux 1 824k € au 31 décembre 2024. La capacité dynamique de désendettement représente ainsi **4,4 années** en 2025 contre 1,8 année en 2024.

EVOLUTION DES RATIOS DEPUIS 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Pré CA 2025
L'épargne de Gestion	726 926,71 €	591 898,24 €	418 281,92 €	750 038,39 €	728 415,72 €	793 820,83 €	1 093 868,52 €	**746 203,64 €**
CAF Brute	639 506,61 €	533 546,69 €	484 367,32 €	840 836,06 €	672 514,45 €	783 301,17 €	1 046 270,88 €	**686 027,65 €**
CAF nette	378 049,77 €	323 006,79 €	289 397,68 €	648 751,73 €	465 899,08 €	540 309,04 €	818 725,03 €	**460 528,52 €**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Les dépenses d'investissement 2025

2 092 491,10 € (le tableau présente les dépenses réelles d'invest. sans remboursement de capital et op. d'ordre et patrimoniales soit au total : 1 789 k€)

En lien avec des opérations de centralités, les dépenses d'études et de travaux restent très soutenues en 2025, à hauteur de 1 789k €.

L'année passée a été marquée par le démarrage du chantier d'aménagement du restaurant scolaire sur le site actuel du groupe scolaire et périscolaire de Nizon (449k € à ce jour).

La réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en ensemble de salles municipale et Madeleine Rigoussen (dénomination par délibération du Conseil municipal du 17/11/25) s'est également poursuivie pour s'achever en début 2026. Cette opération bénéficie de divers soutiens financiers au titre de la rénovation urbaine et énergétique.

INVESTISSEMENTS 2025	Mandaté 2025
Reports 2024	**20 000,00 €**
Programme de voirie	**241 000,00 €**
Réseau et travaux divers	**80 000,00 €**
Panneaux de signalisation	**34 000,00 €**
Travaux bâtiments communaux	**171 000,00 €**
Eclairage public	**135 000,00 €**
Matériel technique	**56 000,00 €**
Restaurant scolaire (Phase 01 de restructuration du groupe scolaire et périscolaire)	**449 000,00 €**
Ecole, mobilier et équipements	**11 000,00 €**
Etudes et logiciels, développement numérique et équipement administratif	**23 000,00 €**
Salles municipale et Madeleine Rigoussen	**548 000,00 €**
Aménagement d'un travel parc en secteur ouest du centre-ville	**7 000,00 €**
Etudes techniques et assistance à la cession du site de la mairie	**5 000,00 €**
Etudes préalables au transfert de la mairie (site de l'ancienne médiathèque)	**5 000,00 €**
Participation aux travaux de réseaux avec CCA	**4 000,00 €**
	1 789 000,00 €

Pour les opérations de bâtis, un autre investissement engagé à l'automne 2025 porte sur l'aménagement de logements de garde à l'étage de l'espace pluridisciplinaire de Santé (112k €). Ces travaux de bâtiments communaux concernent également la réfection de salles au sein de la longère de Nizon (accessibilité, peinture, électricité), l'installation de coffret électrique au boulodrome, la mise en place de contrôles d'accès au gymnase de Pennanroz ou encore l'étude préalable relative à la restauration de l'église Saint Amet à Nizon. Certaines acquisitions ont été effectuées pour les établissements scolaires et les festivités, tel que du matériel informatique au titre du dispositif « Territoires éducatifs numériques » (12k €), de l'équipement de restauration collective (4k €), des trottinettes, ou encore du mobilier (réassort de chaises, tables). Une nouvelle aire de jeu pour jeunes enfants a été installée à l'initiative de la Commission des Jeunes.

En matière d'équipement technique, des véhicules d'astreinte et de police municipale ont été renouvelés, ainsi qu'un investissement en faveur d'une machine à peinture routière facilitant et fluidifiant ainsi l'intervention des services techniques.

Le programme de voirie 2025 a été conséquent, à hauteur de 241k €, intégrant notamment une réfection de voie au coteau du Bourgneuf et les accotements à Rustephan et Kervandalen. Au titre de l'éclairage public, une participation communale est maintenue pour le passage de l'éclairage en énergie led (dispositif Intracting avec le SDEF) et des travaux d'enfouissement de réseaux. En matière de mobilités, le cheminement et le platelage ont été aménagés pour assurer la liaison douce entre Nizon et Pontic Malo. Dans le domaine de l'aménagement urbain, une première tranche de la nouvelle signalétique d'information locale (SIL) a été mise en œuvre, ainsi que la démarche d'adressage. Enfin, des études ont été engagées ou se sont poursuivies, telle que celle d'aménagement d'un travel parc à Croaz Saye (10k €), avec le soutien du Conseil régional et de Quimper Cornouaille Développement.

Au titre de l'année 2025, le déficit d'investissement (chap. 001) s'établit à 7k € et le remboursement du capital d'emprunts (chap. 16) à 225k €. Complété par les opérations d'ordre et patrimoniales représentant 71k € et les investissements précités, la somme des dépenses d'investissement atteint un total de 2 092k €.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Les recettes d'investissement 2025

3 116 635,77 €

Ces recettes d'investissement intègrent :

- l'excédent de fonctionnement de 2024 ayant été affecté à l'investissement pour 810k €,
- le Fonds de compensation de la TVA à hauteur de 231k € (+ 10k €),
- la taxe d'aménagement représentant un montant de 47k €,
- des subventions d'investissement et fonds de concours pour 364k €, soit + 27% (Fonds vert, DETR et DSIL auprès de la Préfecture du Finistère, Dispositif régional Bien vivre partout en Bretagne, Pacte Finistère du Conseil départemental, Aides départementales du dispositif « 500 000 arbres » et de soutien à la commission des Jeunes, fonds départemental de sécurité routière, fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération…),
- les refacturations et subventions comptables au titre de travaux portées pour CCA à hauteur de 101k €,
- la souscription d'emprunt pour un montant total de 1 450k €.

Elles sont complétées par les amortissements, en tant qu'opérations d'ordre, et les opérations patrimoniales (à hauteur de 114k €), ce qui représente une somme totale de 3 117k €.

Pré-Compte Administratif 2025 : Résultats globaux depuis 2018

Le compte administratif 2025 (résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement) devrait donc présenter un excédent global à hauteur de 1 867k €.

Résultats globaux des comptes administratifs							
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Pré CA 2025
741 612,80 €	733 019,31 €	675 546,74 €	957 382,86 €	1 743 359,10 €	1 356 388,54 €	1 003 351,70 €	1 866 868,55 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

La situation de trésorerie

La trésorerie représente l'argent sur le compte de dépôt de la commune auprès de la Trésorerie publique, du budget principal et des budgets annexes. Celle de la commune se renouvelle chaque mois avec le versement des dotations et des contributions directes (1/12 des impôts locaux). Ce versement a approché les 208k € tous les mois courant 2025.

La situation pourrait se révéler parfois complexe pour assurer le paiement des salaires (124k €) ainsi que le financement des divers investissements. Pour autant, le fonds de roulement de la trésorerie permet d'assurer aux dépenses annuelles ; il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie et le délai de paiement de 30 jours a été globalement respecté.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

La consolidation des comptes 2025 :

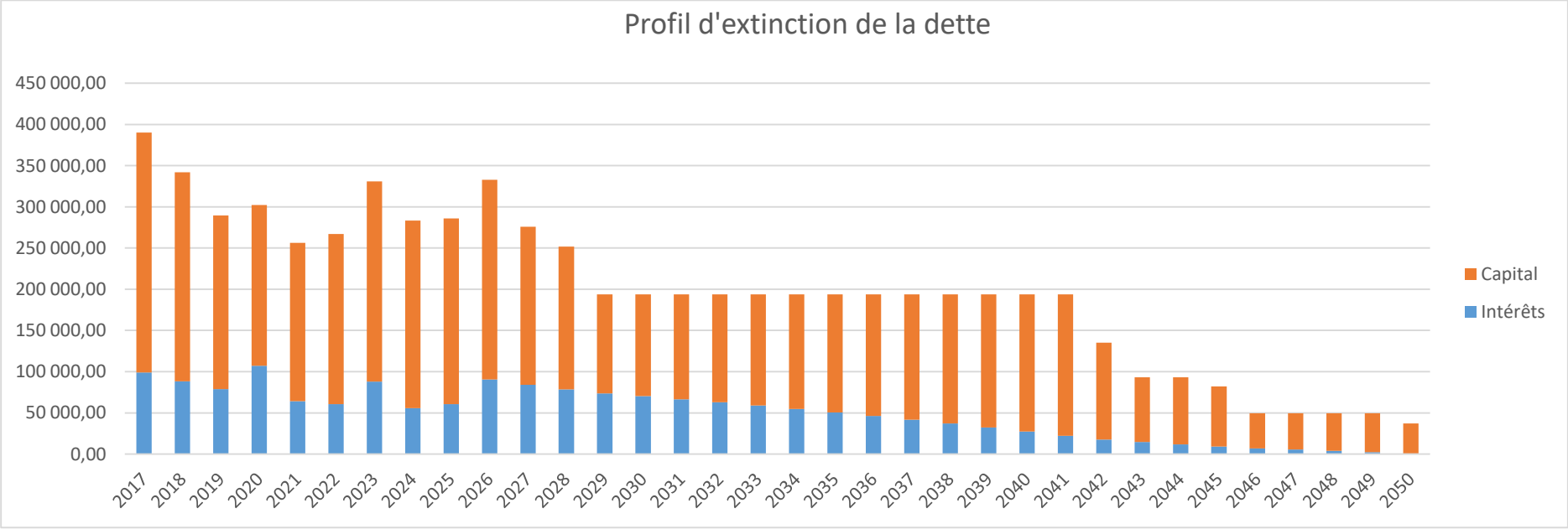
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	**RESULTATS**
Budget Principal	2 092 491,10 €	3 116 635,77 €	2 954 929,15 €	3 797 653,03 €	1 866 868,55 €
Budget du Port	26 883,97 €	31 363,25 €	22 594,28 €	42 685,90 €	24 570,90 €
Budget Extension MAPA	216 941,72 €	4 398,71 €	55 010,28 €	316 548,92 €	48 995,63 €
Budget Lot. Barzaz Breiz	*en cours d'établissement auprès de la Trésorerie publique*				/
	RESULTAT GLOBAL DE TOUS BUDGETS CONFONDUS (hors lotissement)				**1 940 435,08 €**

La présentation agrégée des comptes (Unicité des comptes) fait apparaître le montant de la trésorerie de la commune au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

L'état de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital remboursé	194 969,64 €	192 084,33 €	206 615,37 €	242 992,13 €	227 545,85 €	225 499,13 €
Intérêts	70 260,31 €	63 426,54 €	62 407,88 €	68 175,50 €	58 363,68 €	61 371,58 €
Annuités	**265 229,95 €**	**255 510,87 €**	**269 023,25 €**	**311 167,63 €**	**285 909,53 €**	**286 870,71 €**
Annuité / Habitant	93 €	89,5 €	93 €	108 €	**100,20 €**	**101,2 €**
Encours dette 31/12	1 712 892,31 €	1 520 807,98 €	2 294 192,61 €	2 051 200,48 €	1 823 654,63 €	3 048 155,50 €
Dette / Habitant	599 €	534 €	797 €	710 €	**639 €**	**1 075,6 €**
CAF Brute	484 367,32 €	840 836,06 €	672 514,45 €	783 301,17 €	**1 046 270,88 €**	**686 027,65 €**
Capacité désendettement	**3.54 ans**	**1.81 an**	**3.41 ans**	**2,62 ans**	**1,8 ans**	**4,44 ans**



Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

B – LES DONNEES POUR 2026

Dépenses de fonctionnement

Proposition d'une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement à 3 603k € (+3 %) par rapport au budget primitif antérieur.

La projection réalisée envisage une évolution jusqu'à +7,7% (68k €) au titre des charges à caractère général (chap. 011) en comparaison avec le précédent budget primitif. Cette hausse est liée à l'augmentation conséquente des coûts des assurances, l'entretien et la maintenance de bâtiments, la gestion des bois (au regard notamment des intempéries engendrant des crues des cours d'eau locaux), les études et recherches (en particulier le Projet d'intérêt général relatif aux logements vacants porté par CCA pour 10k €), la nouvelle tranche de la démarche d'archivage auprès du CDG 29 (10k €), ou encore l'augmentation du coût de refacturation des repas par le Conseil départemental (à hauteur de 4,33 €/repas). Certaines charges sont tout de même stabilisées telles que les énergies (électricité, carburants…) ou la sollicitation du syndicat intercommunal de voirie (la commune étant dorénavant équipée et autonome en matière de peinture routière).

Les charges de personnel (chap. 012) intègrent en base un effectif complet d'agents (intégrant les évolutions de carrière et certains remplacements, notamment aux services techniques), l'emploi estival d'agents saisonniers, d'agents recenseurs et un poste de chargé de projet portant sur le site de « La Belle Angèle » jusqu'à l'été 2026. Ainsi, la prévision budgétaire pour ce chapitre (chap. 012) est de +2,5% (41k €) par rapport au budget 2025. En cas de remplacement d'agents, des recettes au titre de remboursements assurantiels s'inscrivent en fonctionnement et une aide financière a également été attribuée par la Préfecture du Finistère pour l'emploi de chargé de projet.

Les atténuations de produits (chap. 014) sont fortement réduites (- 46%) dans la mesure où la commune n'assure plus la perception puis le reversement de la taxe de séjour au sein de son territoire pour le compte de l'Office de tourisme de « Concarneau à Pont-Aven » (OTI), cette démarche étant dorénavant gérée directement par l'OTI. Cependant, des provisions complémentaires sont envisagées au titre de l'attribution de compensation au profit de l'agglomération (+11k € pour les divers services communs et compétences transférées) et d'une contribution au Fonds de péréquation intercommunal.

Le chapitre dédié aux autres charges de gestion courante (chap. 65) serait rehaussé de +54k € afin d'assurer un abondement du budget annexe relatif à la MAPA au titre de travaux de bâti (45k €) et les participations auprès des diverses structures partenaires de la commune (notamment l'OGEC, les écoles DIWAN, la MJC Le Sterenn, la crèche Les Pitchounets dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Des capacités de subventions sont également programmées au profit du CCAS et des associations.

Le virement à la section d'investissement atteindrait un montant jusqu'à 272k € pour l'exercice 2026. Les charges financières (chap. 66) sont fortement augmentées en lien avec les nouveaux emprunts souscrits courant 2025 (+33k €). Enfin des provisions sont établies (3k €) pour les charges exceptionnelles (chap. 67) et les dotations aux provisions (chap. 68).

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Recettes de fonctionnement

Proposition d'une augmentation également de recettes de fonctionnement à 3 603k € (+ 105k €).

Les produits de fiscalité directe (chap. 731) devraient bénéficier d'une légère hausse en lien avec une revalorisation des bases (à hauteur de +0,8%), tout en maintenant les taux d'imposition à l'identique. Les droits de place (stationnement payant, marché…) devraient également évoluer positivement par l'évolution des tarifs du stationnement payant (passage de 0,50 € à 0,60 € par 1/2heure) voté lors du Conseil municipal en décembre 2025 sur la période d'application à Pont-Aven du 30 avril au 31 septembre inclus.

A l'inverse, une poursuite de la baisse au titre du fonds départemental portant sur les droits de mutations (chap. 73) est anticipée (provision de -5k €) en lien avec une limitation des opérations immobilières. Les dotations d'Etat sont également prévues en légère baisse, suite à la réduction conséquente de 2023 et 2024 (-27 k € au titre de la dotation nationale de péréquation). Certaines dotations spécifiques sont intégrées au budget primitif 2026 dans le cadre du recensement assuré par la commune pour l'INSEE (6k €) ou de l'organisation locale des prochaines élections municipales et communautaires.

Les atténuations de charges (chap. 013) devraient réduire par rapport au résultat de l'année passée (-59k €) en lien avec des démarches de reprise d'activité ou de départ à la retraite d'agents communaux, limitant ainsi les remboursement assurantiels d'arrêts et absences.

Les produits des différents services et du domaine tendent à se stabiliser au titre des redevances d'occupation du domaine public, des concessions de cimetières (+ 2k €, fortement augmenté au résultat de l'exercice 2025) ou encore des services périscolaires de garderie et de restauration (intégrant la participation de l'Etat liée au conventionnement pour le repas à 1,00 € pour certains enfants lors de la pause méridienne en fonction du quotient familial).

Les autres produits de gestion courante (chap. 75) ont vocation à évoluer positivement (+ 36k €) en couplant les revenus des immeubles (actualisation de la contribution versée par la gendarmerie et loyers du RDC au 5, place Julia et à l'espace de santé « Ti Yec'hed ») et la participation de l'Etat au titre du Fonds vert « ingénierie » pour le poste de chargé de mission.

Une part de l'excédent de fonctionnement antérieur vient abonder la section de fonctionnement pour le budget primitif de 2026 (200k €).

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Participations et subventions récurrentes

En matière de subventions aux associations, il est proposé un maintien et une évolution contenue une enveloppe à hauteur de 23,5k €.

Les autres participations communales contribuent au fonctionnement de l'école privée Saint Joseph Saint Guénolé de Nizon (+5k €), aux écoles DIWAN du bassin de vie (avec une participation communale intégrale selon les effectifs pour les élèves fréquentant ces établissement et domiciliés à Pont-Aven), ou encore au titre d'une participation à la scolarité d'enfants en classes ULIS. Par ailleurs, les autres contributions se stabilisent auprès de la MJC Le Sterenn dans le cadre des accueils d'enfants pontavenistes à l'ALSH et aux spectacles organisés par la structure. De plus, une provision est établie afin de poursuivre une activité jeunesse à Pontic Malo sous une forme de partenariat tripartite entre cette MJC et les communes de Pont-Aven et Riec-sur-Bélon. La participation communale est aussi maintenue concernant la petite enfance auprès de la crèche Les Pitchounets, tout en sachant qu'une analyse s'engage au sein de cette structure concernant ses modalités de fonctionnement et de financement.

Enfin, une subvention est aussi affectée pour abonder le budget annexe du Centre communal d'action sociale (17k €).

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Le Programme d'investissement 2026 : (3 570k €)

Travaux : (montants estimatifs)

PROJETS INVESTISSEMENTS 2026 (avec affectation de reports)	
Reports divers 2025 (non affectés)	**52 000,00 €**
Programme de voirie	**187 000,00 €**
Réseau et travaux divers	**99 000,00 €**
Panneaux de signalisation	**32 000,00 €**
Travaux bâtiments communaux	**326 000,00 €**
Ecole mobiliers et équipements	**37 000,00 €**
Aménagement du restaurant scolaire et de la cour	**1 227 000,00 €**
Matériel technique	**160 000,00 €**
Eclairage public	**151 000,00 €**
Logiciels, équipement et mobilier administratif et informatique	**10 000,00 €**
Création du Pavillon– Participation communale à CCA et aménagement	**222 000,00 €**
Salles municipale et Madeleine Rigoussen (site de l'ancienne caserne)	**618 000,00 €**
Confortement d'ouvrage à Pont Torret	***Jusqu'à*** **150 000,00 €**
Etudes portant sur le Plan local d'urbanisme	**22 000,00 €**
Etudes d'aménagement bâti (site de la mairie)	**22 000,00 €**
Aménagement d'un travel parc à Croaz Saye en secteur ouest du centre-ville	**48 000,00 €**
Etude d'aménagement relative à la zone portuaire (en lien avec les autres commune intéressées)	**52 000,00 €**
Participation aux travaux de réseaux avec CCA	**55 000,00 €**
Reconversion de la friche de « La Belle Angèle » - Concession d'aménagement	**100 000,00 €**
	3 570 000,00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

Le programme d'investissements comporte les opérations dites « récurrentes » ou « annuelles » (programme de la voirie, rénovation des réseaux, amélioration structurelle et énergétique des équipements…) ainsi que des opérations déjà engagées (reports, fin d'aménagement des salles municipale et associatives « Madeleine Rigoussen », fin de création des logements de garde à l'espace pluridisciplinaire de santé, poursuite de construction du restaurant scolaire au titre de la 1ère tranche de restructuration du groupe scolaire et périscolaire de Nizon, participation auprès de CCA pour les travaux communs de réseaux et pour le « Pavillon », ainsi qu'équipement de cette salle communale, poursuite d'études urbaines et d'aménagement bâti…). Ce programme intègre aussi des projets annoncés et nécessaires tels que la réfection de toiture et d'éclairage au terrain de tennis du gymnase, l'engagement de restauration de l'église Saint Amet à Nizon, ou encore le confortement de l'ouvrage à Pont Torret (suite à l'analyse structurelle au titre du dispositif « ponts » du CEREMA, dont a bénéficié la commune). De plus, une provision est définie en lien avec la consultation en cours portant sur la concession d'aménagement relative à la reconversion de la friche de « La Belle Angèle ». Plusieurs de ces projets auront une vocation pluriannuelle, notamment pour assurer l'intégralité de la restauration de l'église paroissiale Saint Amet, la réfection du pont à Pont Torret ou encore l'aménagement d'un travel parc à Croaz Saye, ainsi que certaines études telles que la révision du Plan local d'urbanisme pour assurer sa compatibilité avec le futur SCOT de CCA.

La section d'investissement en dépenses comprend aussi des opérations d'ordres de transfert entre sections et patrimoniales, des dotations et fonds divers et le remboursement d'emprunt ; ceci représentant un total cumulé de 352k €. En additionnant les propositions d'investissements précités pour 3 570k €, le total des dépenses d'investissements au titre de 2026 s'établit alors à hauteur de 3 922k €.

Les recettes d'investissement (solde positif de fonctionnement antérieur capitalisé, virement de la section de fonctionnement, produits des cessions, opérations d'ordres et patrimoniales, FCTVA, subventions et aides financières, opérations pour compte de tiers…) représentent également un montant de 3 922k €.

Sur la base de cette programmation de continuité de projets, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt en 2026 (des emprunts pour un total de 1 450 000,00 € ayant été souscrits courant 2025).

De plus, le dispositif « Petites villes de demain » et la convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT) étant renouvelés au profit de Pont-Aven, la commune va pouvoir continuer de bénéficier de soutiens en matière d'ingénierie par le biais de la Préfecture du Finistère et de l'ANCT, notamment pour une étude de mobilités en centre-ville et vers les pôles agglomérés ou encore des appuis techniques et de recherches de subventions dans le cadre de la reconversion de la friche de « La Belle Angèle ».

Au titre de la restructuration de cet ancien site industriel, la commune de Pont-Aven reste également accompagnée par l'Etablissement public foncier de Bretagne qui a mené les travaux de désamiantage et de déconstruction des bâtiments courant 2025 ; ce chantier par phases va se poursuivre courant 2026 avec la dépollution des sols de la friche, en fonction du plan de gestion et du projet de reconversion définis.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

C - Les Budgets annexes

1) Budget annexe « Lotissement Barzaz Breiz » :

Le compte de gestion du budget annexe de ce lotissement communal est en cours d'établissement auprès de la Trésorerie publique de Rosporden.

A ce jour, l'ensemble des lots destinés aux acquisitions privées ont fait l'objet de réservations et/ou de compromis en vue d'une cession définitive courant 2026. Les travaux de construction des logements à vocation sociale (îlots A et B) portés par le bailleur Armorique Habitat se finalisent actuellement et vont être mis en location prochainement. Le solde comptable de ce budget annexe et la gestion du terrain orienté pour l'accueil d'un équipement de petite enfance devront alors être définis par la commune.

2) Budget annexe « Extension MAPA » :

Au titre de l'année 2025, le budget comporte un excédent de fonctionnement de **261 538,64 €** et déficit d'investissement à hauteur de **- 212 543,01 €**, en absence de virement effectué à la section d'investissement, soit un résultat global positif de **48 995,63 €.**

En application de la convention avec la Fondation Massé Trévidy, le versement d'une provision annuelle (9k €) sera renouvelé par la fondation pour les travaux d'entretien courant (toitures, peintures, huisseries). De plus, certains chantiers plus conséquents de bâti et de réseaux (système de chauffage) auront vocation à être finalisés. Des échanges seront ainsi à poursuivre avec les représentants de la fondation et une actualisation du loyer à effectuer, au besoin, en vue de prochains travaux pour la pérennité et l'amélioration énergétique des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260202-D_2026_1_2_BIS-DE

3) Budget annexe « Port » :

Le budget annexe du port pour le compte de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de **20 091,62 €**, ainsi qu'un excédent d'investissement de **4 479,28 €**, soit un solde global de **24 570,90 €.**

De nouveaux tarifs sous forme trimestrielle sont proposés à compter de cette année 2026, en application de la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2025, et un ponton va être installé. De plus, l'arrêté préfectoral délimitant la Zone à enjeu sanitaire (ZAES) Aven Aval en date du 20 novembre 2023 est appliqué, à travers notamment la mise en service de la pompe à eaux noires pour les navires du port, puis des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées au quai Botrel sous maîtrise d'ouvrage de Concarneau Cornouaille Agglomération.